

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 31 mai 2011

L'an **deux mille ONZE**

Le 31 mai

Le **Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence

de **Monsieur Jacques MENUT, Maire**

Date de convocation : 24 mai 2011

PRESENTS :

M. ARNAUDINAUD J.P., M. POINTET J.CL., M. BONNET J.CL., M. VIAUD A., M. DELAVIE J., M. de GILBERT F., M. TALON J.P., Mme OUARY F., M. NEIGE P., Mme SHARPE S, M. MAILLETAS A., M. DUVAL J., M. GOBIN J., M. DUBET G., M. PEYRONT M., Mme GRANGE A., M. BONNEAU J., M. ESPAGNET E., Mme DALY M., M. BENOIT BARNE L., Mme DUMON I., Mme VOINEAU R.

MEMBRES CONSULTATIFS PRESENTS : M. DUVAL S., Mme FAUVEL M.C., Mme GAUTRIAS J., M. MASSE R., Mme PEILLET F., M. VILMIN J.

MEMBRES CONSULTATIFS EXCUSES : M. BEAUVAIS J.D., M. GOUZILH H..

SECRETAIRE : M. Jean-Claude BONNET

.....

QUESTION 1 : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'INTERCOMMUNALITÉ

La loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales prévoit l'établissement, dans chaque département, d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), avant le 31 décembre 2011.

Ce schéma prévoit la couverture intégrale du territoire par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'au moins 5000 habitants, la suppression des enclaves et discontinuités territoriales existantes ainsi qu'une rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes.

La procédure d'élaboration du SDCI prévoit la consultation des conseils municipaux, des conseils communautaires ou des conseils syndicaux concernés par les projets de modifications proposées par le représentant de l'Etat dans le Département.

En Dordogne, 112 propositions de réorganisation de la carte intercommunale ont été élaborées par la préfecture sur lesquelles il appartient aux élus locaux de se prononcer pour avis dans un délai de trois mois. Les avis émis par les conseils municipaux, conseils communautaires ou syndicaux pourront être reprises par les élus membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui disposent du pouvoir d'amender le projet préfectoral à la majorité des deux tiers.

Dans ce cadre, les élus des communauté de communes du Ribéracois, de la communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye, de la communauté de communes des Hauts de Dronne, de la communauté de communes du Verteillacois, de la communauté de communes du Val de Dronne ainsi que les maires des communes de Bertric-Burée, de Bourg des Maisons, de Bussac, de Chassignes et de La Roche-Chalais se sont réunis en assemblée générale le 23 mai 2011 afin de débattre collectivement des orientations initiales définies par les services de l'Etat.

Unaniment, ils ont décidé de proposer une organisation alternative de la coopération intercommunale dans leur secteur, qui correspond davantage au bassin de vie, au tissu économique, aux habitudes de la population et à l'intérêt global du territoire, fondée sur

une répartition du territoire entre un ensemble Ribéracois – Val de Dronne – Verteillacois d'une part et un ensemble Pays de Saint-Aulaye – La Roche-Chalais d'autre part.

En conséquence, le conseil municipal de la commune de LA ROCHE-CHALAIS a choisi de proposer les avis et modifications suivantes :

I. EPCI à fiscalité propre

En substitution des périmètres suivants mentionnés dans le projet de SDCI:

- Proposition n°16 : Fusion de la CC du Ribéracois et de la CC du Pays de Saint-Aulaye, du SIVOS du Pays de Saint-Aulaye avec intégration des communes isolées de La Roche-Chalais, Bertric-Burée et Chassaignes.

- Proposition n°17 : Fusion de la CC des Hauts de Dronne, de la CC du Val de Dronne, de la CC du Verteillacois, du SI d'action sociale de Verteillac, du SIVOS des Garennes, du SIRS La Tour Blanche – Cercles avec intégration de la commune de Bussac et de la commune isolée de Bourg des Maisons .

Il est proposé d'adopter les amendements suivants :

- Proposition n°16 (nouvelle) : Fusion des CC du Ribéracois, de la CC du Val de Dronne, de la CC du Verteillacois, de la CC des Hauts de Dronne, du SI d'action sociale de Verteillac, du SIVOS des Garennes, du SIRS La Tour Blanche – Cercles avec intégration de la commune de Bussac et des communes isolées de Bertric-Burée, Bourg des Maisons et Chassaignes

- Proposition n°17 (nouvelle) : Fusion de la CC du Pays de Saint-Aulaye avec le SIVOS du Pays de Saint-Aulaye et élargissement à la commune isolée de La Roche-Chalais

II. Syndicats de Rivière

Il est proposé de donner un avis favorable à la proposition suivante énoncée dans le projet de SDCI :

- Proposition n° 64 : Extension du périmètre du Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du Pays Ribéracois aux communes de la communauté de communes du Brantômois, de la communauté de communes du Pays de Champagnac et de la communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye

III. Syndicats de transports scolaires

Il est proposé de délibérer favorablement sur la proposition suivante rapportée dans le projet de SDCI :

- Proposition n°91 : Dissolution du SI scolaire du Ribéracois (67 communes) et reprise de l'activité par les communautés de communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère favorablement aux amendements ci-dessus et désigne le maire pour donner suite à ce dossier.

QUESTION 2 : HORAIRES PISCINE MUNICIPALE

Le Maire informe que la piscine municipale pour la saison 2011 sera ouverte du 14 juin au 18 septembre inclus.

Les horaires seront modifiés comme suit :

1. Du 14 juin au 3 juillet inclus et du 5 au 18 septembre inclus

Fermé le lundi ;

Ouvert le mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h30 ;

Mercredi, samedi, dimanche de 14h30 à 19h30 ;

2. Du 4 juillet au 4 septembre inclus

Fermé le lundi ; Mardi au dimanche de 14h30 à 19h30.

Ces horaires pourront être modifiés selon les conditions climatiques.

La piscine sera fermée les 17 août pour la sortie du Club des Nageurs et le 21 août pour la fête du Club des Nageurs.

Il est à noter que les tarifs restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ approuve les nouveaux horaires.

QUESTION 3 : RÉGIE SYNDICAT INITIATIVE

Le maire informe qu'il est nécessaire de modifier l'article 3 de l'arrêté constitutif de la régie du Syndicat d'Initiative comme suit :

Ajouter : billetterie des spectacles réalisés par la commune (encaissement avec tickets à souche)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

DECIDE la modification de l'article 3 de l'arrêté constitutif de la régie du Syndicat d'Initiative.

QUESTION 4 : RÉGIE CAMPING

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 mars 2011 qui fixait les tarifs du camping municipal « Les Gerbes » pour la saison 2011.

Il indique qu'il convient d'ajouter des tarifs pour la vente, avec carnets à souche, de glaces, boissons et animations.

Il demande au conseil de se prononcer sur les tarifs suivants :

- Glace : 1€
- Boisson : 1,50€
- Animation : 3€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les tarifs,
- **Autorise** le régisseur du camping à encaisser tous ces produits

QUESTION 5 : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX – LOTISSEMENT DE GERBE

Les travaux de réalisation du lotissement de Gerbe sont terminés. Un avenant au marché de travaux a été proposé. Le coût des travaux s'élève à 722 519,39 € TTC – le montant initial était de 668 465,57 € TTC. Des avenants de moins-values seront également rédigés (en cours).

La question est reportée à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

QUESTION 6 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ÉLU

Les frais d'hébergement du site internet devant être payés par Carte Bancaire, la commune doit rembourser à l' élu la somme de 77,13 €, correspondant à la facture. Vote à l'unanimité.

Parallèlement à cette question, le maire demande aux élus de se prononcer sur un accord de principe concernant l'obtention d'une carte bancaire. VOTE A L'UNANIMITÉ

QUESTION 7 : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'INTERCOMMUNALITÉ EN GIRONDE

Le préfet de la Gironde a terminé et proposé son schéma intercommunal. Ce projet est soumis au vote des collectivités qui sont membres de syndicats intercommunaux. En l'occurrence, la commune doit émettre un avis compte tenu de son appartenance au SMICVAL. Vote et délibération entérinant le projet du Préfet de la Gironde.

QUESTION 8 : RETOUR A L'AUTONOMIE DES COMMUNES ASSOCIEES DE SML ET SMR

Les maires délégués informent les élus du déroulement de la procédure. Ils ont rencontré le Président de l'Union Départementale des Maires et des questions complémentaires ont été déposées auprès de la Direction Générale des Collectivités Locales.

QUESTION 9 à 11 : Le maire délégué de SMR indique que le lot 6 du marché de la maison du square a été attribué partiellement et qu'il manque encore quelques éléments qui ont été sollicités.

Il propose la modification du contrat de location de la salle des fêtes afin d'insérer une clause pour le vol du mobilier qui sera pris en charge par l'assurance du locataire.

VOTE ET DELIBERATION.

LOTISSEMENT DE GERBE : Il s'agit de valider la superficie de certains lots qui ont fait l'objet d'erreur d'écriture dans le document initial.